



Aix en Provence

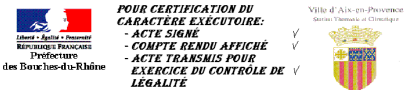
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-369**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53576-AU-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : FOURNITURE DE PLANS, TABLES, CAISSONS, RANGEMENTS ET MOBILIERS ASSORTIS DESTINÉE AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. AUTORISATION DE SIGNATURE.

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FOURNITURE DE PLANS, TABLES, CAISSONS, RANGEMENTS ET MOBILIERS ASSORTIS DESTINÉE AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. AUTORISATION DE SIGNATURE.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 11 juillet 2014, la Ville d'Aix en Provence a lancé une consultation soumise aux dispositions d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et ayant pour objet la fourniture de plans, tables, caissons, rangements et mobiliers assortis destinés aux services municipaux.

La pièce générale sur laquelle s'appuie l'exécution du marché est le Cahier des Clauses Administratives Générales – Fournitures Courante et Services.

C'est un marché à bons de commande passé avec un titulaire unique, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Le marché est non alloti.

Cette procédure doit permettre le renouvellement du contrat en cours qui parviendra à échéance le 31 décembre 2014.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1er janvier 2015.

Il pourra être reconduit par période successive d'un an par tacite reconduction pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Il ne pourra donc excéder le 31 décembre 2018.

Sans montant annuel minimum, le montant maximum annuel pris en compte pour le calcul du seuil de procédure est de 300 000.00 €uros H.T. pour la période initiale, ainsi que pour chaque période de reconduction annuelle.

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue

Les critères de sélection des offres sont définis comme suit :

- Prix des prestations : 90% (évalué sur le montant total du détail quantitatif estimatif)
- Délais : 10%

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2014-024/BJ a été adressé le 11 juillet 2014 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- Site de l'acheteur public publié le 11 juillet 2014
- B.O.A.M.P..... publié le 16 juillet 2014
Avis n°14-107442 - BOAMP n°134B, Annonce n°204
- J.O.U.E..... publié le 16 juillet 2014
Avis n° 240209-2014 FR – JO/S S134

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La consultation a fait l'objet de 11 retraits, 10 par voie de dématérialisation et 1 par voie papier.

La date limite de remise des plis a été fixée au lundi 21 juillet 2014 à 12 h.

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 3 plis, tous transmis par voie papier.

Au cours de la séance du 1er octobre 2014 les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par la société BURO CONCEPT 13.

Les critères pris en compte pour la sélection des candidatures ont été :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Références professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 90 %
- Délai de livraison : 10 %

Le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 79 201.00 € H.T.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif à la fourniture de plans, tables, caissons, rangements et mobiliers assortis destinés aux services municipaux avec la Société BURO CONCEPT 13. , ainsi que ses éventuelles reconductions, pour un seuil maximum annuel de 300 000,00 € HT.

DL.2014-369 - FOURNITURE DE PLANS, TABLES, CAISSONS, RANGEMENTS ET MOBILIERS ASSORTIS DESTINÉE AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE.

AUTORISATION DE SIGNATURE.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)